



Servitude droit de passage

Par **patoue**, le **09/08/2013** à **19:57**

[fluo]bonjour[/fluo]rnje suis locataire dans une grande maison divisée en 3 logementsrnje suis au rez de chaussée mon voisin du dessus a un cabanon dans ma cour et pour cela me dérange a n'importe quelle heure jour ou nuit semaine ou weekend même lorsque j'ai des invites quand ils ont emménagés il y a 6 ans jamais on ne m'a dit que cela se passerait comme cela aucun document n'a été signé pour lui imposer des horaires j'ai réclamé a mon bailleur de faire quelque chose il me répond que c'est comme cela et que je dois faire avec n'ai je aucun recours légal on ne peut même pas manger tranquille dans la cour(nous avons 2 cours séparées et le bailleur lui a donné la clef de ma cour) merci de votre aide ça devient invivable ce monsieur étant un odieux et grossier personnage patoue

Par **Lag0**, le **10/08/2013** à **09:03**

Bonjour,rnPlus que ce que dit votre bailleur, ce qui compte, c'est le bail.rnIl vous faut donc relire votre bail, celui-ci doit obligatoirement lister ce dont vous avez la jouissance exclusive et les éventuelles parties communes.rnSi la cour vous est louée en jouissance exclusive, le voisin n'a pas à y pénétrer. Si rien n'est mentionné sur cette cour ou si elle apparaît comme partie commune ou partagée, vous n'avez aucun recours.